



Discipline Concours Complet

Tâches/cahier des charges du/de la président·e du jury Eventing

Principes de base

Les règlements et documents actuels de Swiss Equestrian sont applicables :

- Règlement général (RG)
- Règlement du Eventing (REV)
- Règlement de saut (RS)
- Règlement de dressage (RD)
- Règlement du sport poney (RSP)
- Manuel du stewarding Eventing
- Directives "Welcome"
- Directives pour les épreuves de cross au style
- Directives pour les épreuves de Eventing Indoor

1. Principes de base

- Le/la président·e du jury assume la responsabilité générale de la manifestation
- Contrôle et approuve les propositions
- Ne peut prendre le départ d'aucune épreuve en tant que participant·e le même jour

2. Avant la manifestation

- Détermine le nombre d'officiel·le·s et les répartit pour les épreuves partielles.
 - o Les candidat·e·s juges de dressage ne doivent pas juger seul·e·s une épreuve
 - o Un·e juge supplémentaire pour la place d'échauffement ou un·e officiel·le responsable de la place d'échauffement est prévu·e dans toutes les catégories.
- Contrôle l'horaire
 - o Après 2 heures de dressage, prévoir une pause
 - o Donner suffisamment de temps aux cavalier·ère·s avec plusieurs chevaux
- Contrôle les listes de départ avec le secrétariat

- Indemnisation des fonctionnaires selon : https://www.swiss-equestrian.ch/Htdocs/Files/v/7904.pdf/Disziplinen/CC/cc_entschaedigungen_offizielle_d.pdf?download=1
- Vérifie l'infrastructure et les services
- Vérifie le concept de sécurité et d'intervention d'urgence
- Déterminer le lieu approprié pour les contrôles antidopage
- Contrôle le carré de dressage
 - o La bonne taille
 - o Des lettres au bon endroit
 - o Barrières/Lisses d'une hauteur d'environ 20 cm. Les barres de saut ne sont pas adaptées comme lisses.
Le carré ne doit pas être obligatoirement fermé, mais les angles doivent être bien marqués et les bords marqués à des intervalles réguliers.
- Valide le parcours de cross conjointement avec le·la DT
- Valide le parcours de saut conjointement avec le·la constructeur·rice de parcours
- Contrôle les places d'échauffement (sol, taille, obstacles...)

3. Pendant la manifestation

- Si la distinction entre cavalier·ère·s breveté·e·s et licencié·e·s est faite dans les règlements des disciplines, les conditions pour les cavalier·ère·s licencié·e·s s'appliquent automatiquement au CCR.
- Détermine quels passeports de chevaux seront contrôlés (inclure le vétérinaire)
- Est en charge de la surveillance de la manifestation
 - o Déroulement selon règlements
 - o Décide avec le·la président·e du CO, le DT et le CP en cas d'imprévu (météo, conditions de terrain, accidents)
 - o Traite les avertissements (carton jaune)
 - o Réagit aux infractions liées au bien-être des animaux
- Organise le briefing avec les juges d'obstacles
- Organise les éventuels contrôles antidopage
- Approuve le classement final
- Prix selon le règlement et les propositions
- Traite les protêts
- Est responsable des formulaires et des rapports
 - o Rapport du jury
 - o Plan d'affectation des juges
 - o Rapports de chute
 - o Avertissements (carton jaune)

4. Après la manifestation

- Rempli le rapport du jury
- Signale les rappels à l'ordre, les avertissements (carton jaune) au secrétariat
- Fait un debriefing avec les différent·e·s responsables (OK, TD, CP)